**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (1983)
**Heft:** 679

**Artikel:** Duplique : ne pas gaspiller l'eau, économiser l'énergie
**Autor:** Lehmann, Pierre
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1024879

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

j'appuie vaillamment Degrémont, si le lecteur sait lire entre les lignes. Je rappelle, à ce sujet, qu'en raison de la baisse de conjoncture, j'ai été, avec d'autres, contraint de quitter Degrémont en 1976. Sage mesure pour des industriels craignant les chiffres rouges. Je n'éprouve donc pas un amour immodéré pour Degrémont, mais apprécie, cependant, la technique d'une maison établie depuis 1891. J'ai donc, tacitement, approuvé le choix de la commune (...).

— (...)«E. Robert a promis que l'Etat assumerait une partie des «erreurs» commises»...

Premièrement, un employé de l'Etat n'a rien à promettre à une commune et à se substituer au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Deuxièmement, il existe des bases légales. Dans le cas de Bex, le premier projet basé sur les fameuses données Kneschaurek s'est révélé, en 1979, trop conséquent. La commune l'a fait modifier en accord avec les instances fédérale et cantonale. Il est donc normal que chacun prenne ses responsabilités. Le canton, pour sa part, préfère payer un petit supplément d'étude qu'un gros supplément d'investissement non utilisable immédiatement. Ne donnons pas de pouvoirs extraordinaires au chef de l'office qui a un cahier des charges bien précis, sinon nous tomberons dans la sensation.

— «Mettra en œuvre un procédé de nitrification-dénitrification.»

M. Lehmann n'étant ni chimiste, ni biologiste, ne devrait pas s'aventurer dans des domaines qu'il ne connaît pas. Pour ma part, je répondrai que le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et beaucoup de citoyens nous ont accordé une grande confiance dans nos projets de recherche, jusqu'à maintenant. Le pire reproche que l'on pourrait faire à l'office est de ne jamais prendre de risque. J'assume l'entière responsabilité d'un échec éventuel dans ce domaine. **E. Robert**

Copie à M. Lehmann que je me permets de mettre en garde sur ses interventions qui, en freinant le développement de nos projets, coûte très cher au contribuable, sans apporter de solutions valables à nos problèmes.

**DUPLIQUE**

# Ne pas gaspiller l'eau, économiser l'énergie

Au-delà du problème de la Step de Bex, il y a entre M. Robert et moi une divergence de vues qui résulte d'options de départ différentes. Contrairement à M. Robert, je ne crois pas que la sauvegarde de nos lacs, et autres écosystèmes aquatiques, soit d'abord un problème technique. Je pense même que cette sauvegarde ne peut être obtenue uniquement par de tels moyens, mais qu'il faut d'abord et surtout que le citoyen se responsabilise par rapport aux déchets qu'il rejette dans l'environnement. D'où l'urgence de solutions décentralisées, en particulier pour le traitement des eaux usées. Il faudra bien ausi qu'on considère l'eau potable comme un bien précieux qu'il convient d'utiliser parcimonieusement. Aujourd'hui, le droit au gaspillage de l'eau est tenu pour acquis et il ne se fait aucun effort sérieux du côté officiel pour en améliorer la gestion. Venons-en à Bex et à quelques détails précis!

Le projet Degrémont est avant tout un exercice technologique. Je veux bien croire que sous ce rapport, il soit bien étudié. Il va, on l'a appris, mettre en œuvre un procédé de nitrification-dénitrification (à vos souhaits!) à propos duquel je persiste à dire que certaines personnes compétentes émettent des réserves.

**LA COHÉRENCE**

Concernant la consommation d'électricité, le préavis au Conseil communal du 4.1.1983 se contente de dire qu'elle coûtera Fr. 60 772.— par an. Alors, de deux choses l'une. Ou le kWh est facturé à 10 centimes en moyenne (le tarif officiel est de 14,5 centimes pour le courant de jour et de 7 centimes pour le courant de nuit) et la consommation de la Step sera de 600 000 kWh par an environ. Ou cette consommation, comme le soutient M. Robert, sera de 325 000 kWh et on se demande pourquoi la Step de Bex devra payer le kWh 18,7 centimes en moyenne, c'est-à-dire un prix qui est loin de celui qu'on accorde si généreusement à ceux qui gaspillent le courant dans des chauffages électriques.

Et 325 000 kWh, ça reste beaucoup. Ça permettrait par exemple de subvenir aux besoins d'une bonne vingtaine de maisons familiales équipées de chauffage électrique direct et d'une bonne cinquantaine de ces maisons si elles sont munies d'une pompe à chaleur. Est-il cohérent de vouloir consommer une pareille quantité d'électricité lorsqu'on veut en même temps lutter contre les dépôts de déchets radioactifs à Bex, surtout quand on sait qu'il existe des méthodes pour épurer qui ne demandent que peu ou pas d'énergie? M. Robert affirme péremptoirement que ces méthodes exigent 10 m²/habitant. C'est faux. Dans la mesure où les habitants se contentent des 350 l/jour que M. Robert indique, la surface nécessaire est de l'ordre de 2-3 m²/habitant. Tout de même à peu près quatre fois moins.

Venons-en maintenant à la quantité d'eau par habitant et par jour. Le 30 août 1979, j'étais dans le bureau de M. Robert (à Lausanne): je voulais justement savoir sur la base de quelle quantité d'eau usée la Step de Bex devait être dimensionnée. Cette information semblait être un secret d'Etat, car les opposants au projet officiel (Polydro) n'avaient pas pu l'obtenir de leurs autorités. M. Robert était secondé ce jour-là par M. J.-P. Guignard (qui s'occupe aujourd'hui d'autre chose); ces deux messieurs m'avaient donné les chiffres relatifs au nombre d'équivalents habitants: environ 5000; et au débit d'eau usée à traiter: 8456 m³/jour.

Pour faire plaisir à M. Robert, je serai précis cette fois: la division donne 1691,2 l/habitant/jour. On n'est donc pas loin des 1700 l/habitant/jour que j'ai évoqués. Je suis heureux qu'on ait fini par s'apercevoir que c'est trop. Mais c'est un peu sim-

**SUITE ET FIN AU VERSO**

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

# Ne pas gaspiller l'eau, économiser l'énergie

ple (et est-ce correct?) de présenter aujourd'hui les 1700 l/habitant/jour comme une erreur de calcul de ma part. Et de s'indigner parce que j'ai dit que l'*Office cantonal* (pas seulement M. Robert en personne: après tout il n'est pas seul dans cet office) avait vaillamment soutenu le projet Polydro. Après tout, on n'a pas vu l'Office s'opposer au projet Polydro, lequel était pourtant manifestement surdimensionné. Rappelons que ce célèbre bureau Polydro est aussi responsable du fiasco de Mézières (l'Office s'était-il opposé à ce projet?) et rappelons qu'il est aujourd'hui en faillite. Pourquoi? Parce qu'il faisait trop bien son travail?

L'opposition au projet Polydro a été tout à fait réelle à Bex. Il en a été fait état en particulier dans le «Journal de Bex» dans lequel on pouvait lire dans un compte rendu du Conseil communal de mai 1979 que «la station d'épuration a, qu'on le veuille ou non, laissé un arrière-goût de malaise dans notre population». M. Robert est peut-être né à Bex, mais il n'y était manifestement plus en 1979; il y est donc retourné en 1983, le 9 février pour être précis, pour assister à la séance du Conseil communal qui devait débattre du nouveau projet de Step. Comme je n'ai pas été invité à cette séance (j'y serais allé si je l'avais été), je ne peux pas savoir exactement ce que M. Robert y a dit; mais le «Journal de Bex» du 11.2.1983 le cite comme ayant promis que l'Etat assumerait une partie des «erreurs» commises et indique que parmi ces «erreurs», il y a le contentieux commune-Polydro qui porterait sur quelque 500 000 francs. M. Robert dit maintenant qu'un employé de l'Etat n'a rien à promettre à une commune. Je veux bien. Mais alors, qu'il fasse davantage attention à ses paroles.

Pour terminer, M. Robert me met en garde parce que je freine le développement de «nos» projets. Quels projets? Celui de Grandson où on voulait dépenser plus de 1 million de francs pour raccorder une cinquantaine de personnes? Celui du raccordement de L'Auberson à la Step de Sainte-Croix pardessus le col des Etroits? Ou encore le projet de raccorder six communes rurales dans la vallée de La Broye à la Step d'Henniez? Ou encore d'autres projets tentaculaires de raccordement qui se concoctent dans nos campagnes?
Le problème n'est pas de réaliser des projets, c'est de lutter contre la pollution des eaux. L'approche que j'ai essayé de promouvoir à travers toutes mes interventions est celle de la lutte à la source qui s'inspire d'un théorème fondamental: l'eau qui pose le moins de problèmes est celle qu'on n'a pas salie et le phosphate qu'on n'a pas mis dans l'eau n'a pas besoin d'en être retiré. Cette approche peut progressivement rendre inutile bien des projets coûteux. Elle n'a rien d'utopique, car les possibilités d'améliorer la gestion du bien précieux qu'est l'eau potable sont multiples. Ce qui manque, c'est la volonté de les mettre en œuvre. **P. L.**

POINT FINAL

# Indispensable transparence

*Avec la publication de ces lignes, nous mettons, quant à nous, un point final à cette affaire de la Step de Bex: la décision du Conseil communal bellerin est de toute façon prise et nos lecteurs sont largement au courant des tenants et aboutissants de l'entreprise.*
*Reste l'épuration des eaux, son efficacité, ses ramifications sociales, techniques, politiques: ce dossier est ouvert dans ces colonnes depuis des années, et il n'est pas prêt d'être refermé! Tant de questions demeurent encore sans réponse. Et par exemple, sans remettre une fois de plus en cause «la civilisation du tuyau» dénoncée par P. Lehmann, le surdimensionnement de certaines installations existantes: pourquoi, si tant est qu'on ait pu croire à une Suisse de dix millions d'habitants, ne pas avoir prévu un agrandissement des installations par étapes? Les intérêts économiques immédiats auraient-ils été à ce point dominants? Est-il possible que l'évolution des techniques d'épuration ait été sacrifiée sur l'autel des profits maximum des promoteurs et des constructeurs? Pas question de nous soustraire à ces questions-là, parmi d'autres. Et si M. E. Robert et ses pairs nous ouvrent en effet systématiquement leur porte, pas de doute que la transparence (des eaux!) y gagnera. Réd.*

---

CRÉDIT SUISSE

# Gentlemen, holding et fonds dits propres

La loi la mieux faite offre toujours une échappatoire aux administrés, ou du moins à leur juristes-conseils qui savent lire entre les alinéas. L'essai n'est certes pas toujours transformé, mais qui ne tente rien ne gagne rien, n'est-ce pas mon cher Texon? En l'occurrence, c'est le Crédit Suisse qui a tenté le coup, échoué — mais non perdu la face.

Or donc, depuis le 1er janvier 1981, les banques suisses sont soumises à de nouvelles prescriptions en matière de fonds propres (capital social et réserves). Au lieu de l'obligation antérieure de couvrir quatre catégories d'actifs par des fonds propres à raison de 2½, 5, 10 et 12%, les banques doivent désormais justifier d'un capital propre dont le montant est mieux en rapport avec les risques inhérents aux différents actifs, ainsi qu'aux engagements conditionnels et aux opérations en cours. Le système prévoit un échelonnement assez raffiné des taux de couverture, qui vont de 0,3% (pour les créances résultant d'opérations fermes, à terme, sur les métaux précieux, marchandises et devises) à... 100%. Ce dernier taux s'applique logiquement aux participations permanentes consolidées, ainsi qu'aux propres actions de la banque et aux autres titres émis et détenus par elle-même. Des taux de